

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

***AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR***

**Règlement de remplacement no. 287-21 et règlement no. 288-21**

Avis public est par la présente donné que :

La Municipalité régionale de comté de Bellechasse a adopté lors de son assemblée régulière du 17 mars 2021, le règlement de remplacement numéro 287-21 et le règlement numéro 288-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse.

Le règlement de remplacement numéro 287-21 et le règlement numéro 288-21 sont entrés en vigueur le 9 septembre 2021 suite à l'avis de conformité du règlement en regard des orientations gouvernementales ayant été reçu de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les délais prescrits par l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ces règlements sur le site Web de la MRC de Bellechasse au [www.mrcbellechasse.qc.ca /fr/l-organisation/avis-public/](http://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/)

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

*Anick Beaudoin*

Anick Beaudoin  
Directrice générale